

DIRECTION GÉNÉRALE

Céline VIGNÉ
Directrice Générale des
Centres Hospitaliers de VIENNE, de
BEAUREPAIRE, de CONDRIEU et du
PILAT RHODANIEN

DÉCISION DU DIRECTEUR N° 2025 – 081

TARIFS DIFFÉRENCIÉS EHPAD VIENNE et CHASSE SUR RHONE

Magdelène HUSTACHE
Chargée des Affaires Générales
et de la Communication
Tel : 04 74 31 32 06
Mail : m.hustache@ch-vienne.fr

Vanessa MORISOT
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 03
Mail : direction@ch-vienne.fr

Élodie GUEDES
Secrétaire – Direction Générale
Tel : 04 74 31 32 01
Mail : sec.direction@ch-vienne.fr

La Directrice,

- Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment la LOI n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie
- Vu le rapport de présentation relatif à la tarification différenciée présenté en séance,
- Après concertation avec le Directoire en sa séance du 7 octobre 2025

Fixe conformément au rapport présenté, la tarification différenciée ainsi qu'il suit :

TARIFICATION DIFFÉRENCIÉE

Focus sur l'article 24 de la Loi du 8 avril 2024

Cet article fait évoluer la pratique de la tarification différenciée dans les EHPAD habilités majoritairement (>50%) ou en totalité habilités à l'aide sociale à l'Hébergement (ASH)

A compter du 1er Janvier 2025, les EHPAD peuvent choisir d'appliquer des tarifs différents entre les bénéficiaires de l'ASH et les autres résidents

Le tarif ASH est fixé par le CD et l'écart entre les deux tarifs ne peut excéder un taux fixé par décret

Le décret du 31 décembre 2024, n°2024-1270, publié le 1^{er} janvier 2025, fixe ce taux maximum à 35% pour un même niveau de service (article L342-3-1 du CASF)

La loi « Bien Vieillir » prévoit aussi dans l'article 24, pour les départements, la possibilité de décider un taux maximum inférieur à celui prévu dans le décret, à inscrire dans le RDAS (Règlement Départemental d'Aide Sociale)

Les données sur l'EHPAD du CH VIENNE :

L'ensemble des places est habilité à l'aide sociale

Nombre de bénéficiaires « aide sociale » : 55 résidents environ

Tarif hébergement 2025 : 65,84 € / jour

Soit une proposition de 72,42 € / jour pour les résidents payants (+ 10 %)

L'établissement a en moyenne 50 nouveaux résidents / an, soit + 132 093 € sur une année pleine, (tarif 2025)

Déficit EHPAD 2022 : - 742 581 €

Déficit EHPAD 2023 : - 1 126 645 €

Déficit EHPAD 2024 : - 1 366 990 €

Les données sur l'EHPAD Les Terrasses du Rhône à Chasse sur Rhône :

L'ensemble des places est habilité à l'aide sociale

Nombre de bénéficiaires « aide sociale » : 18 résidents environ

Tarif hébergement 2025 : 66,14 € / jour

Soit une proposition de 72,75 € / jour pour les résidents payants (+ 10 %)

L'établissement a en moyenne 23 nouveaux résidents / an, soit + 43 427 € sur une année pleine, (tarif 2025)

Déficit EHPAD 2022 : - 13 402 €

Déficit EHPAD 2023 : - 265 173 €

Déficit EHPAD 2024 : - 267 979 €

Pour information sur le territoire :

- EHPAD Ampuis (privé associatif): 96,10 €
- EHPAD Bellefontaine (public) : 73,25 €
- Les Moussières (Echalas privé commercial) : 117 €
- EHPAD CH Gabriel Montcharmont Condrieu : vote +10 %

Fait à Vienne, le 7 octobre 2025

Céline VIGNÉ,
du Centre Hospitalier de Vienne

Céline VIGNÉ
La Directrice Générale